

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DE L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE DU DÉPARTEMENT DEFLE
DE LA COMPOSANTE « CITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES, DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONIES
(CLEFF) »
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil d'administration référencée CA2023/33 du 13/07/2023 portant approbation de la création de la composante CLEFF,

Vu la délibération du conseil d'administration référencée CA2023/34 du 13/07/2023 portant approbation des statuts (provisoires) e la composante CLEFF,

Vu les statuts provisoires en vigueur de la CLEFF, et notamment son article 14,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),

ARRÊTÉ

Article 1:

Madame Caroline Casseville, enseignante-chercheuse, est nommée administratrice provisoire du département DEFLE de la composante CLEFF pour la durée courant jusqu'à l'élection à la direction du département DEFLE.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité, par voie de publication sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 3:

Madame la directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Pessac, le 14 septembre 2023

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ.

25 SEP. 2023

Publié le :

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

25 SEP. 2023